Bénéficiez des aides en quelques étapes :

1. Contactez le service Développement Economique de Valenciennes Métropole pour présenter votre projet et vérifier son éligibilité

2. Déposez votre dossier de demande d'aide auprès de Sophie Cornuel impérativement avant le lancement de votre projet

3. Prenez rendez-vous avec la Chambre de Commerce ou la Chambre de Métiers pour l'accompagnement global de votre projet

4. Votre dossier est instruit puis présenté en instance aux élus au commerce

5. En cas de validation par les élus, une convention est établie et la subvention vous est versée

Le dispositif s'adresse aux commerces et services des 23 communes de - 5000 habitants :

Artes
Aubry-du-Hainaut
Crespin
Curgies
Estreux
Famars
Hergnies
Maing
Monchaux-sur-Ecaillon
Odomez
Petite-Forêt
Préseau
Prouvy
Quarouble
Quérénaing
Rombies-et-Marchipont
Rouvignies
Saint-Aybert
Saultain
Sebourg
Thivencelle
Verchain-Maugré
Vicq

Contact développement Economique

03 27 096 140 06 08 73 60 33

scornuel@valenciennes-metropole.fr

Valenciennes Métropole

VALENCIENNES ATTRACTIVE

SOUTENIR VOTRE COMMERCE DE PROXIMITÉ

www.valenciennes-metropole.fr

Valenciennes Métropole s'engage auprès des commerçants et commerçantes de proximité qui font vivre nos communes rurales et assurent le bien-être de nos habitants.

L'agglomération réaffirme aujourd'hui le rôle essentiel de ces activités, ô combien nécessaires à nos vies quotidiennes. Le commerce local est un enjeu central pour la dynamisation des communes rurales, où il constitue un des piliers du lien social et du vivre-ensemble.

C'est également un moteur important de la transition écologique puisqu'il nous ramène à une consommation plus responsable, notamment par la valorisation des circuits-courts et des productions locales.

Grâce au dispositif de soutien détaillé dans cette plaquette, Valenciennes Métropole accompagne la création et le développement des commerces de proximité dans les 23 communes rurales que compte le territoire. Nous nous engageons à valoriser des savoir-faire et des projets à taille humaine, pour continuer de créer, ensemble, une agglomération dynamique où il fait bon vivre !

Laurent DEGALLAIX
Président
Valenciennes Métropole

Maurice Hennebert
Vice-Président
Développement rural

Commerces bénéficiaires

Commerces de détail et services aux particuliers, en création ou en développement, au sein d'une des 23 communes de - 5000 habitants de Valenciennes Métropole*

Caractéristiques des entreprises éligibles

- TPE dont l'effectif est inférieur à 10 salariés ETP
- Chiffre d'affaires consolidé inférieur à 1 million d'euros
- Inscrite au Registre du Commerce et des sociétés et/ou au Registre des Métiers
- Surface de vente n'excédant pas 400m^2
- Ne répondant pas à la définition européenne de l'entreprise en difficulté

Activités non éligibles

- Secteur médical et paramédical
- Professions libérales
- Activités financières et prestataires de services type agence immobilière, agence de voyage
- Commerces intégrés ou succursalistes et franchises (hors commerces de première nécessité et commerces de produits bio, coopératifs et associés)

Commerçants ambulants

Investissements éligibles

Création ou développement d'entreprise

Immobilier et aménagements

Investissements corporels et incorporels

Création d'entreprise uniquement

Aide au loyer :
Prise en charge de 50% du loyer hors charge hors taxes pendant les 3 premières années, à hauteur de 30 000 euros maximum

Montant de l'aide

Subvention allant jusqu'à 30 000 euros pour la prise en charge de 30 à 50% des investissements éligibles

* Liste des communes au dos